

GUIDE REPRISE « ACTIVITES NAUTIQUES » DE PLEIN AIR FFM FranceActive-FNEAPL SNMS



La Fédération Française de Motonautisme et disciplines associées, avec leurs réseaux de structures associatives et commerciales affiliées, ainsi que les syndicats d'employeurs FranceActive-FNEAPL, de salariés SNMS avec leurs membres, ont participé à l'élaboration de ce guide sanitaire commun permettant l'accueil et l'encadrement des pratiques sportives et de loisirs de leur champ d'activité, en toute sécurité, selon une reprise d'activités progressive et respectueuse du déconfinement selon le plan national et les dispositions locales à venir.

Les préconisations et recommandations pour un redémarrage de nos activités participent au double objectif : permettre au plus grand nombre de bénéficier d'un début de retour à une vie moins contraignante et redonner du travail à nombre de professionnels, éducateurs sportifs, gestionnaires de structures pour la saison 2020.

Ce guide général et spécifique, ayant pour objectif la sécurité de toutes et tous, se décline suivant diverses modalités selon les spécificités de chaque structure/base nautique et selon chaque discipline sportive.

Chaque structure, s'engagera avant ouverture, à respecter les règles générales et spécifiques de ce guide, à les faire respecter par son équipe pédagogique et à les expliquer aux pratiquants.

Si certains lieux de pratique ne permettent pas l'application de ces règles, il sera nécessaire d'en maintenir la fermeture.

Les structures qui accueillent nos activités, et notamment le motonautisme et disciplines associées, sont assez différentes dans leur configuration, elles sont de nature commerciale et également associative. Cependant, ces activités se rejoignent sur certains éléments de leur mise en œuvre. Elles sont par ailleurs très saisonnières (Avril à Octobre) et, de fait, d'ores et déjà amputées par la crise sanitaire.

Même, si les accueils sont de typologies très différentes (quais des ports, zone de chalands, sur des pontons, sur des plages, ...) selon les différents types de sites de pratiques (mer, rivière, lac) pour toutes ces configurations, la méthode de la marche en avant doit être mise en place pour faciliter la responsabilisation de tous, les clients, pratiquants licenciés et personnels encadrants de l'obligation et du respect des mesures de distanciation sociales, d'interdiction de contact physique et des gestes barrières.

Ainsi, la profession et les fédérations prennent trois engagements principaux pour favoriser une reprise rapide de nos activités nautiques de Loisirs de Plein Air en toute sécurité :

- 1. La réduction de la capacité d'accueil en activité de 1/3 pour éviter les croisements dans des espaces restreints.**
- 2. Les aménagements des sites de pratiques des établissements d'activités physiques et sportives relevant de nos pratiques (EAPS) pour faire respecter les gestes barrières**
- 3. L'affichage et le respect des mesures d'hygiène renforcées au sein de nos EAPS.**

RECOMMANDATIONS GENERALES COMMUNES

Il est conseillé de délimiter son établissement en secteurs

- ✓ Les catégories de publics accueillis.
 - Le personnel / salariés et staff
Le client-pratiquant et les fournisseurs.
- ✓ Les postes sur site.
 - Administratif : Accueil, Formation, Compta, Séminaire
 - Technique. : Entretien et/ou réparation.
 - Encadrement : Moniteur, pilote
 - Locatif : Matériel et équipement de protection individuel
 - Sécurité Gardiennage
 - Commercial : Vente boutique- et concession

Puis d'organiser son travail en repérant trois phases chronologiques et de les répéter à chaque secteur identifié au sein de son site de pratique

1. Préparer.
2. Réaliser.
3. Vérifier.

Pour toutes ces phases il conviendra, d'associer ou de former, ses équipes.

Et enfin de respecter et faire respecter les Procédures barrières communes Covid-19 applicables à tous.

- Affichages à jour et visibles des directives COVID19
- Lavage de mains fréquent, et ce dès changement de poste ou d'activité.
- Distanciation sociale

Il est recommandé de mettre à dispositions des équipes

- Gants à usage unique
- Gels hydro alcooliques ou solutions désinfectantes.
- Masques

Et si besoin :

- Thermomètre (pour la possibilité de prise de température par le salarié lui-même).

TABLEAU RECAPITULATIF DE FONCTIONNEMENT

	<u>Préparation</u>	<u>Réalisation</u>	<u>Vérification</u>
A l'ouverture	Il est conseillé de procéder à un inventaire complet de la structure	Hygiène : Aération des locaux du personnel, vestiaire, Nettoyage des locaux (porte, placard, cuisine, poste, café ...)	Il est conseillé de créer des listes de contrôles afin de suivre la bonne application des procédures.
Prévoir une arrivée échelonnée du personnel, ex : par section et poste de travail, de l'ouverture à la fermeture du site.			
Pour le personnel salariés et staff	Attribution de poste et planning. Affichage et balisage du plan de circulation du site. Accueil Écran de séparation Sanitaire/hygiénique. Gestion des réservations en ligne et sur site. Gestion du paiement sans contacts, en ligne, sur site. Gestion des contrats de location et de randonnées accompagnées Gestion / régulation des plages horaires, de RDV et d'accueil.	Appropriation des plans : De nettoyage et périodicité suivi, De cheminement sens unique de circulation De point hygiène, gants, gel, poubelles, douche. Appropriation de la méthode de désinfection. Pas de prise de repas collectif	La mise en œuvre, le respect, le suivi des plans et procédures L'approvisionnement et le nettoyage. Débriefings, retours et partages des expériences (état, adaptation, transmission)

<p>Pour la relation entre les personnels-pratiquants-fournisseurs</p>	<p>Procédure de réservation : à distance, sur place Protocole d'accueil : Filtrage, plan de cheminement et de déroulement de l'activité. Informations des conditions spécifiques liées au Covid 19 via SMS et/ ou mail et/ ou réseaux sociaux, et/ou site internet et/ou flyers Information affichage et discours dans les locaux. Mise à disposition : vestiaire, douche, poubelle, bac, gants, gel, lingettes ... et approvisionnement.</p>	<p>Mise en place de la méthode de désinfection.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des protocoles : de prise d'équipement (EPI...) et de déséquipement, hygiène, sécurité. • de briefings, • de prise du matériel • de location • de restitution du matériel de location. • de débriefing, restitution équipement, satisfaction, réclamation ... 	<p>La mise en œuvre, le respect, le suivi des plans et procédures L'approvisionnement des fournitures et de nettoyage. Débriefings, retours et partages des expériences (état, adaptation, transmission)</p>
<p>Section : Logistique, mécanique, ateliers</p>	<p>Inventorier le matériel, outil ... des ateliers</p>	<p>Mise en place des protocoles pour</p> <p>Manutention des carburants, utilisation des véhicules de transport, remorque, jerrican, transferts bouchons ...</p> <p>Désinfection première des outils, caisses, bateau, VNM, ESH, matériel et équipement collectif</p> <p>Les manutentions mise à l'eau.</p> <p>Plan de cheminement sur site par équipe, organisation des postes de travail</p>	<p>La mise en œuvre, le respect, le suivi des plans et procédures</p>

<p>Section : Administratif, accueil</p>	<p>Inventorier le matériel, bureautique, informatique, papeterie ... du bureau et accueil</p>	<p>Installer et vérifier les postes de travail : Hygiène ; écran de séparation (hygiaphone) nettoyer (matin, midi et soir et à chaque changement d'utilisateur) caisse, ordi, portable, VHF, TPE, Jumelles, ... Émargement des contrats de location avec stylo personnel, à usage unique ou désinfecté, mise des contrats sous blister et envoi des factures de prestation en ligne</p>	<p>La mise en œuvre, le respect, le suivi des plans et procédures</p>
<p>Section : Encadrement, moniteur</p>		<p>Préparation / vérification des mises en place des protocoles de désinfection.</p> <p>Préparation zones de briefing et débriefing</p> <p>VHF individuel</p> <p>Mise à disposition : Gants à usage unique Masques ou visières de protection, ...</p>	<p>La mise en œuvre, le respect, le suivi des plans et procédures</p> <p>Reporting journalier</p>

RECOMMANDATIONS MOTONAUTISME ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Recommandation n°1 : Organiser la pratique.

Réduire, dans le cadre des gestes barrières, la capacité d'accueil en activité de 1/3 lorsque les activités sont pratiquées dans un espace restreint (embarcation, bouée tractée, ESH).

Garantir largement la distance minimum préconisée en matérialisant le marquage au sol, balisage et ou une signalisation pour le maintien des distances de sécurité entre les clients, pratiquants, dans les zones d'attente.

Flécher et différencier les zones, accueil, vestiaires en renforçant le nettoyage et la désinfection des parties communes et affichage des gestes barrières.

Recommandation n°2 : Prise de rendez-vous.

Privilégier les réservations par téléphone et internet, réservations possibles sur place.

Prévenir les clients, pratiquants pour qu'ils aient un minimum d'affaires à laisser sur place et minimum de changes.

Recommandation n°3 : Accueillir la pratique.

A chaque étape : Faire respecter les gestes barrières ;

Mettre à disposition du gel désinfectant.

Réserver les vestiaires au seul dépôt des vêtements.

Inciter les clients à venir avec leur équipement personnel.

Expliquer la procédure de prise en charge, d'utilisation et de restitution du matériel de prêt (shorty, gilet, masque, casque et micro ESH...)

Recommandation n°4 : Méthode de désinfection du matériel.

Prêt de matériel, Le matériel mis à disposition ne doit pas être vecteur du virus.

Méthode de désinfection par trempage ou bain du matériel en prêt (combinaison, gilet, casque, micro, coupe circuit, lampe flash ...) avec un produit désinfectant aux normes préconisées (Norme EN 14476)

Après chaque usage, il est recommandé de ;

- Pour le bateau : Procéder à un nettoyage minutieux de l'intérieur du bateau après avoir accueilli toute personne extérieure.
- Pour le VNM : Désinfecter entre chaque client/pratiquant, toutes les zones de contact possibles : guidon, selle ...

Recommandation n°5 : Accès au site.

Chaque fois que cela est possible, il est recommandé de refuser l'accès aux locaux, aux pontons et au bateau à toute personne dont la présence n'est pas indispensable à l'activité.

Seuls les espaces indispensables à la pratique d'un EAPS sont ouverts.

Recommandation n°6 : Mode de paiement.

Favoriser le paiement en ligne, sur place par carte bancaire, si possible sans contact.
Il est recommandé de faire l'appoint pour tout règlement en espèce.
Désinfecter le TPE après chaque utilisation.

Recommandation n°7 : Modalités d'encadrement.

Respecter, lors du briefing la distanciation sociale et énoncer les procédures Covid-19.
Le matériel utilisé en démonstration ne doit pas être celui mis à disposition.

Les moniteurs VNM encadrants les conduites accompagnées, sont amenés à suivre scrupuleusement le processus, du briefing jusqu'au retour de la prestation, en y incluant les phases d'information Covid-19, de sensibilisation "gestes barrières", de désinfection et de restitution d'équipement de prêt, de matériel et véhicule utilisé.

Recommandation n°8 : Protection de l'encadrant.

La sécurité de l'encadrement est une priorité.
Mettre à disposition de l'encadrement des masques.
De même, il est recommandé que l'ensemble du matériel utilisé par le personnel d'encadrement ne fasse pas l'objet de prêt.
Prévoir pour les moniteurs en plus de Kit de secours habituel, gel désinfectants, gant à usage unique, sac poubelle dédié gants,
Pensez au réapprovisionnement des fournitures à usage unique ou à date de péremption.

Recommandation n°9 : Affichage et registres et contrats

Afficher les gestes barrières, les consignes spécifiques à l'activité et les énoncer à toute personne se rendant sur site.

Former les équipes aux différentes procédures.

Il est recommandé de tenir un registre sur lequel inscrire les interventions successives (nettoyages, désinfections, de vérifications des différentes zones sensibles, ...) en vue du respect des règles sanitaires.

Conserver les différents contrats clients, pratiquants, double de réservation, facture de prestation et les classer de façon journalière en cas de suivi sanitaire.

Il est conseillé de rajouter sur les contrats de location, de randonnée, de prestation, une mention d'engagement par le client : « Je reconnais avoir pris connaissance des consignes spécifiques Covid-19 sur l'établissement et m'engage à les respecter. »

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUE ESH.

Recommandation n°10 : Recommandations spécifique ESH.

Utiliser un VNM de 3 places minimum de sorte à laisser **un espace** (une place libre) **entre** le moniteur et le client et/ou le pratiquant

En cas d'utilisation d'un bateau se reporter aux capacités du navire réduites à 1/3

Sur la même prestation ou rotation, appliquer strictement la règle de la distanciation sociale entre client et/ou le pratiquant et moniteur sur le VNM d'encadrement.

- Configuration VNM : pour les prestations au départ d'un VNM, elle est faite obligatoirement avec un moniteur et un client sur le VNM ou le client sur l'ESH, par rotation ou prestation.
- Configuration bateau : pour les prestations au départ d'un bateau, pratiquer la règle des 1/3, la règle de la distanciation sociale et interdire la proximité entre pratiquants n'ayant aucun lien social ou d'une origine géographique de confinement différents.
- Désinfecter les places, le pont et les espaces du bateau ou VNM utilisés et en contacts avec les clients et/ou les pratiquants.
- Désinfecter l'ESH (Chausse, casque, micro ...) à chaque rotation avec un produit désinfectant aux normes préconisées (Norme EN 14476)
- Prévoir sur le bateau un kit Covid-19 : gants/masques/gels/sac poubelle dédié gants ...

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES ENGIN TRACTES

Recommandation n°11 : Recommandations spécifiques Engins Tractés

- Sur le bateau pratiquer la règle des 1/3 et la règle de la distanciation sociale
- Sur le même engin tracté les clients n'ayant aucun lien social ou d'une origine géographique de confinement divers.
- Désinfecter la bouée à chaque rotation avec un produit normé EN 14476.
- Prévoir une gaffe, une échelle, un marchepied, pour une aide à remonter à bord le pratiquant, à désinfecter après usage.
- Prévoir sur le bateau un kit Covid-19 : gants/masques/gels/sac poubelle dédié gants
- Désinfecter les places, le pont et les espaces du bateau utilisés et en contacts avec les clients et/ou les pratiquants.
- Respecter la réglementation concernant l'activité en vigueur sur le lieu de pratique.